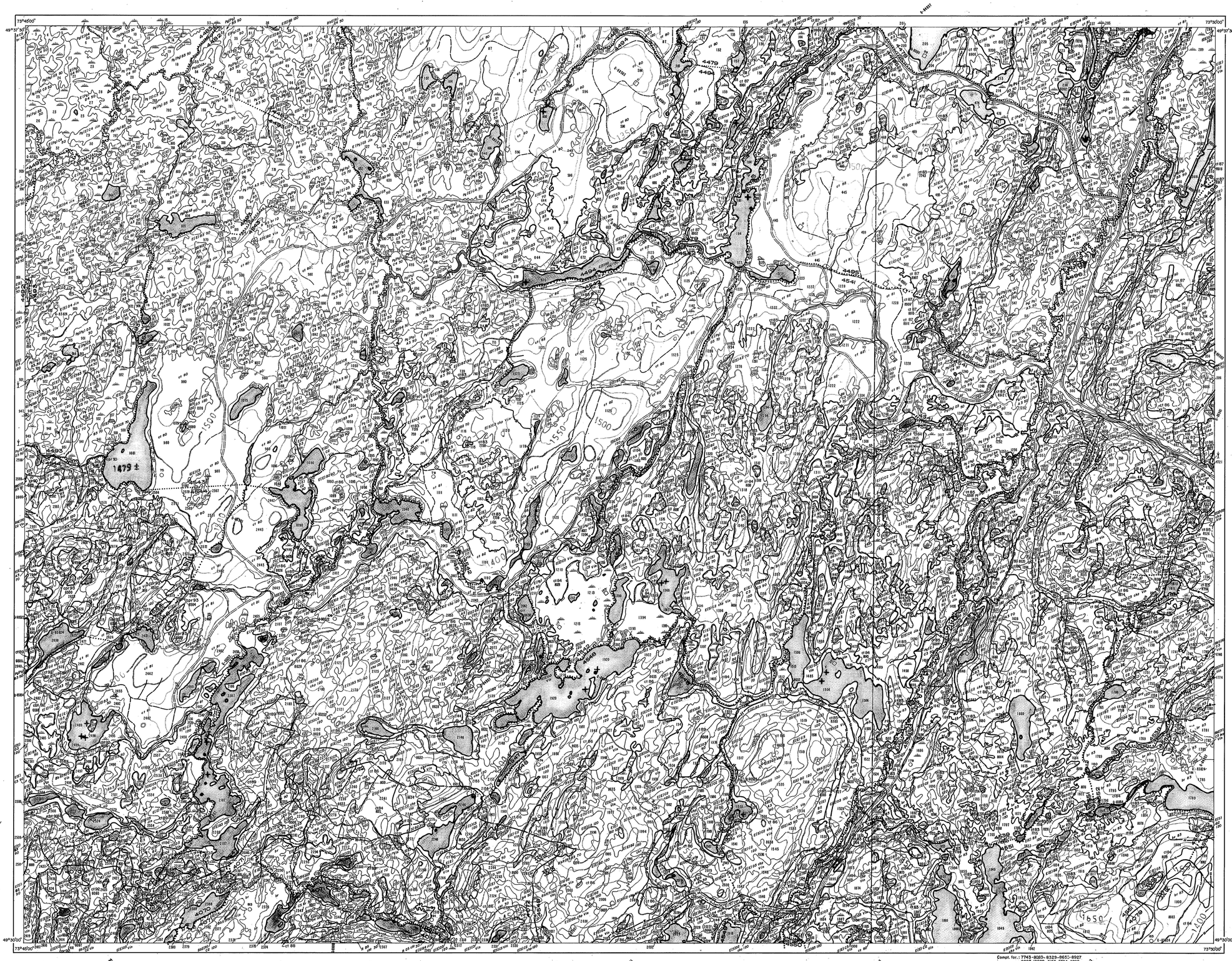

Compt. for.: 7743-8083-8329-8652-8927
9203-9629-9153-9524-9090
6516
À jour : Avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diverses limites et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (préciser % à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Fertilisation (préciser)
Récolte dans les tourbières boisées (sécheresse libres)

N.B. Ces interventions n'impliquent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à sapinière
— — à pruche
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portée-tiges)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à épinette noire et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire épinette
— — (prolonation d'épinette noire)
— — (prolonation d'épinette de Mariage)
— — à pin blanc
— — (prolonation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à mélèze
— — à mélange
— — (prolonation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin gris
— — — — avec pin gris (pin blanc occupent plus de 75% de la portée résineuse)
Pinède à pin rouge
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (prolonation)
Pinède à pin gris
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — (prolonation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pin sylvestre)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
MÉLÈZE
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze brûlin)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec pin gris
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bétulaie à bouleau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bétulaie à bouleau jaune avec résineux
Peuplier avec résineux
Peupleraie avec sapin
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
Érablière à pin rouge résineux
Érablière résineux
Mélangés d'feuillus intolérants
— — sur station inventoriée

TYPE DE COUVERT

FEUILLUS (groupements)

Feuillu
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
Bétulaie à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Peuplier rouge
Érablière
— — à bouleau blanc
— — à bouleau jaune
— — à mélèze
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'feuillus à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désnudé et semi-désnudé
Désnudé et semi-désnudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Terrain occupé par l'Église (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, village/ville, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:	
10	0-10	0-10
30	21-40	11-30
50	41-60	31-50
70	61-80	51-70
90	81-100	71-90
100	101 et plus	91 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
	70-300 (sol)	70-300 (sol)
30	30-70	30-50
50	80-30	50-80
70	80-50	80-50
90	50-70	50-70
100	70-100	70-100

FORÊT SINGULIÈRE

Jeune indifférencié: Peuplé à dominance de feuillus, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieux indifférencié: Peuplé à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges plus de 60 cm. Autres peuplements, majorité des tiges en plus de 60 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	ocean
Moyenne	31 à 40 %	▽
Forte	41 à 60 %	▽▽
Abrupte	61 % et plus	▽▽▽
Superficie entourée de pentes > 61%		▽▽▽

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0m à 7m)	2 (7m à 12m)	3 (12m à 17m)	4 (17m à 22m)	5 (22m à 27m)	6 (27m et +)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1D3 C5 P2 D3 — 5 définition, 1 densité, 3 classes d'âge, 5 perturbation, 2 origine, 3 classes de hauteur, 3 classes de densité, 5 classes de pente, 2 type de couvert

R5 C5 H1 D1 — classe de pente, classe d'âge, origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARCEL SIROIS
SIGNATURE: Marcel Sirois

CARTO. FOREST. ÉVÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

Photographie aérienne: 1983
Carte forestière: Année de publication: 1984
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 4
Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 01
Concessionnaire ou autres: 06
Bassin hydrographique: 332
Bassin primaire: 03*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 90
Division de recensement: 90
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4540*
Région écologique: 12b

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 240 DOMAINE DU ROY

*Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/1/84
Déclinaison magnétique: 18° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-G-16	32-H-13	32-H-14	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-G-9	32-H-12	32-H-11	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-G-8	32-H-5	32-H-6	

32 H/12 S.E.

2

24